

Au ministère de l'Écologie, l'État supprime des professions et des services essentiels au service public

Les ouvriers de l'État exercent des missions techniques indispensables à la sécurité de tous et au maintien du patrimoine : *maintien en conditions opérationnelles, entretien des infrastructures de transports (routes, fluvial, maritime, aviation civile...), sécurité des usagers, expertises techniques.*

Les ouvriers de l'État sont un maillon essentiel du service public pour l'État et les pouvoirs publics qui nécessite de conserver des compétences techniques pour garder une maîtrise publique. Ces missions spécifiques qui ne peuvent pas être exercées par des fonctionnaires viennent en appui de celles des fonctionnaires.

Dans la conception d'un service public du 21^{ème} siècle moderne et efficace, les missions des OPA (*ouvriers des parcs et ateliers*) sont essentielles, elles constituent un atout majeur notamment pour faire face aux situations de crise. Ces agents non-titulaires de la Fonction Publique sont aujourd'hui 2000 agents environ à l'Écologie.

Le ministère de la Fonction publique a verrouillé tous les recrutements pour éteindre le corps des ouvriers sans se soucier des conséquences de la disparition des missions dans les services et

établissements publics du ministère, sans mesurer les effets de la réduction des effectifs, sans se préoccuper de l'impact social, économique et des risques psychosociaux engendrés par la perte de perspectives des agents.

Le ministère de l'Écologie a engagé avec ses ouvriers des parcs et ateliers, un travail de refonte de leurs textes réglementaires propres à leur spécificité qui datent de 1965, mais toujours sans perspective de recrutement.

Les gouvernements successifs ont toujours invoqué un nécessaire toilettage des règles statutaires avant de reprendre une politique de recrutement.

L'absence de recrutement signifie : abandon des missions, problèmes de gestion, écarts sur les déroulements de carrière et restrictions sur la mobilité. Les agents sont précipités dans la gestion d'un corps en extinction.

Supprimer des emplois par dogmatisme politique est une grave erreur qui peut être lourde de conséquences.

L'État se doit de garder des compétences techniques pour garder une maîtrise publique sur des missions spécifiques. Des OPA embauchés en fonction de leurs métiers et de leurs compétences et gérés par leurs règles statutaires particulières sont une garantie d'efficacité mais surtout un investissement sur le long terme nécessaire à cette stabilité et fiabilité dont a besoin la fonction publique.

En conséquence et sans attendre, la CGT revendique des embauches sous statut OPA pour pallier les situations critiques des secteurs en tension dans les services du ministère de l'Écologie.